

**Le 15 décembre 2008**

### **Communiqué**

SORAME-CEIR et AREVA ont signé le 29 mai 2008 un avenant à leur pacte du 17 juin 1999 d'actionnaires d'ERAMET agissant de concert, en le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2008, qui a été publié le 30 mai 2008 par l'avis 208C1042 de l'AMF.

Le nouveau pacte se prorogeait par tacite reconduction par périodes de 6 mois, en l'absence de dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 15 jours.

SORAME-CEIR et AREVA s'étant informées mutuellement de leur intention de ne pas dénoncer ce pacte, il sera reconduit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**SORAME-CEIR / AREVA**

---